

**Mairie de VILLEXANTON**

**PROCÈS VERBAL**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-et-un du mois de février, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix huit heure trente sous la présidence de Monsieur TERRIER Guy, le maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 février 2024

PRÉSENTS : Mme DE JOUSSINEAU Isabelle Mrs : JOLLY Didier, LOP Benoit, SAUGER Jordane, YVON Jean-Claude

ABSENT EXCUSE : SICOT Luc

ABSENTS NON EXCUSÉS : MENON Bertrand, POUSSIN Amélie TOURNOIS Ludovic,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : DE JOUSSINEAU Isabelle

-----

**Approbation du PV du 18 décembre 2023**

-----

**2024-001 SUBVENTION CRST ESPACE MULTI ACTIVITÉS  
ET TABLES PIQUE-NIQUE**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une subvention du Conseil Régional au titre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale du Pays des Châteaux pour l'année peut être obtenue pour la création d'un espace multi-activités et tables de pique-nique.

- Le montant du projet s'élève à la somme de 26 280.45 € H.T. (31 536.54 € T.T.C)

Il précise aux membres présents que le taux de subvention qui peut être accordé est de 20% du montant H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE**, de demander une subvention au Conseil Régional au titre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale du Pays des Châteaux, au taux le plus élevé possible pour la création de l'espace multi-activités et tables de pique-nique.

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional au titre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale du Pays des Châteaux une subvention pour la création de l'espace multi-activités et tables de pique-nique.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

-----

## 2024-002 SUBVENTIONS

Le Maire propose au conseil municipal de reporter les subventions attribuées l'an dernier :

FONDATION DU PATRIMOINE : 50 €

ASSAD : 50 €

ADMR : 50 €

S.A.P FAMILLES RURALES Blois : 50 €

CAUE : 30 €

SOUVENIRS FRANÇAIS : 30 €

Au vu des différentes demandes de subvention reçue, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer des subventions supplémentaires :

MARPA de Oucques : 50 €

HARMONIE DE LA CHAPELLE : 50 €

Le conseil municipal adopte les différentes demandes de subvention à l'unanimité.

Soit un total de 360 € de subventions à l'article 6574.

-----

### QUESTIONS DIVERSES :

- La commission voirie va se réunir pour travailler sur l'adressage.
- La commission des fêtes va se réunir pour voir l'organisation du 14 juillet qui est cette année à Villexanton.
- Le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier va être envoyé aux administrés concernés par le remboursement des frais suite à enquête publique.
- Le Maire informe le conseil municipal que M. BARTHEL architecte pour l'église, va être contacter prochainement pour lancer une nouvelle tranche de travaux.
- Un courrier va être fait aux agriculteurs car trop de dépôts de terre se retrouvent encore sur les routes de la commune.

Séance levée à 20h 30

Le secrétaire de séance,

Isabelle DE JOUSSINEAU

Le Maire,

Guy Terrier